

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-017-14527/23/BM

■ Présentation du rapport annuel d'activité 2022 du groupement SPL Façonéo Mobilité - RTM pour l'exploitation du réseau de transport "Les Lignes de l'Agglo" 69016

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération N° TRA 008-2332-17 du Conseil Métropolitain en date du 13 juillet 2017 a été approuvé le choix de confier à la SPL FACONEO Mobilité associée à la Régie des Transports Métropolitains, le Contrat d'Obligation de Service Public relatif à l'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs Lignes de l'Agglo, pour une durée de 4 ans et 4 mois.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivité Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen du rapport d'activité 2022 est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

- Compte rendu d'activité 2022 :

En 2022, le réseau des Lignes de L'Agglo enregistre 6.173 millions voyages contre 5 470 millions en 2021, soit une progression de 12.8 %.

Les ajustements d'offre et la proximité avec le territoire ont permis de répondre aux attentes des voyageurs lors de la reprise d'activité.

Toutefois, le niveau de fréquentation reste en deçà du niveau de 2019 (- 5.48 %).

L'année 2022 sur le périmètre parc et maintenance a été principalement marquée par 2 événements significatifs en cette dernière année de contrat OSP :

- Les grandes difficultés rencontrées sur la flotte des 10 véhicules MAN GNV hybrides mis en service depuis novembre 2021
- La préparation aux opérations de transfert des 35 véhicules possédés en propre par l'opérateur interne, ainsi que la restitution des 10 véhicules mis à disposition par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Concernant la qualité de service, le taux de conformité global 2022 s'élève à 97.38 %, en légère évolution par rapport à 2021 (96.43%).

Pour l'année 2022, le compte-rendu financier fait apparaître pour l'opérateur interne des recettes à hauteur de 16 984 K€ et des charges à hauteur de 16 040 K€ soit un résultat de 945 K€.

Après 2 années de crise sanitaire et un contexte international tendu avec des conséquences énergétiques et économiques sur l'Europe, il devient urgent de lutter contre le changement climatique.

C'est en ce sens que l'objectif a été, au cours de l'année 2022, de maintenir la promotion des transports collectifs pour lutter contre la dépendance massive à la voiture individuelle.

Les ajustements d'offre et la proximité avec le territoire ont permis de répondre aux attentes des voyageurs lors de la reprise d'activité. Le niveau de fréquentation a ainsi pu dépasser celui de 2021 avec 6 172 264 voyageurs sur 2022, soit une progression de +12.83 %.

Principaux résultats de l'année 2022

<p>Offre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ligne de Tramway • 17 lignes régulières • 5 lignes interurbaines • 4 secteurs de Bus à la demande • 14 circuits scolaires • 671 arrêts dont 12 stations de tramway 12 communes desservies + Gémenos 115 000 Habitants 	<p>2 325 118 kms parcourus</p> <p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -153 686 kms pour le Tramway -1 828 535 kms pour les lignes régulières -77 493 kms pour les circuits scolaires -265 407 kms pour les TAD 	
<p>Fréquentation</p>	<p>6 172 264 voyages Soit + 12.83 % par rapport à 2021 mais reste toujours en retrait par rapport à 2019 -5.48 %</p> <p>Voyages : Tramway : 2 149 983 Lignes régulières : 3 673 315 Circuits scolaires : 270 932 TAD : 78 036</p> <p>94 % des voyageurs ont été transportés avec une énergie renouvelable (GNV ou électricité avec le Tram)</p>	<p>2022 : Lignes régulières : 59.5 % Tramway : 34.8 % Circuits scolaires : 4.4 % TAD : 1.3 %</p>	<p>Cela représente un nombre de voyageurs au kilomètre (V/K) de 2.65. Ce ratio est en progression par rapport à 2021 de +12.3% . (2.36)</p> <p>Cette évolution est liée à la bonne progression des voyages (+12.83%) alors que les kilomètres n'ont augmenté que de 0.48%.</p> <p>V/K : Tramway : 13.99 Lignes régulières : 2.01 Circuits scolaires : 3.50 TAD : 0.29</p>
<p>Moyens</p>	<p>88 véhicules : - 8 rames de Tramway - 10 bus standards GNV - 10 midibus - 13 minibus - 3 bus standards GO - 11 cars GNV - 27 cars - 6 moyens cars</p> <p>Ressources: 159 salariés dont 28 femmes soit 17.6%</p>	<p><u>Sensibilisation du personnel sur :</u> - Pratique de l'Eco conduite - Tri et valorisation des</p>	

<p>Faits Marquants</p>	<p>70 % des agents sont des conducteurs. Forte implication Sociale et Environnementale de Façonéo.</p> <p>Le fort absentéisme en partie lié au Covid ainsi que la tension sur les effectifs ont affectés les services scolaires et certaines lignes interurbaines sur le premier semestre.</p> <p>Forte perturbation du réseau en octobre liée à la pénurie de carburant qui générerait des embouteillages en périphérie des stations</p> <p>Inauguration de la station tramway « Colette Molina – Le Charrel » en hommage à cette résidente du quartier.</p>	<p>déchets - Utilisation produit entretien éco-responsables</p>	<p>2 évènements significatifs ont marqué l'année 2022 :</p> <p>- Grandes difficultés rencontrées sur les 10 Bus GNV hybrides. (Mise en place plan d'action par le constructeur)</p> <p>- Préparation des opérations de transfert dans le cadre de la fin de contrat (45 véhicules)</p> <p>La fin de contrat de Façonéo au 31/12/2022 a généré une activité intense sur toutes les opérations préalables au transfert de l'activité vers la RTM (Social, matériel, organisationnel, ...)</p>
<p>Marketing</p>	<p>Façonéo a bénéficié d'un budget Marketing contractuel de 165 K€</p> <p><u>Lancement de campagnes reconquêtes autour de 2 axes :</u></p> <p>-Développer la fréquentation -Améliorer le déficit d'image auprès des non voyageurs</p> <p>Lancement d'une campagne de rentrée sur le thème « Ça n'a pas de prix »</p> <p>Campagne participative de la St Valentin</p>	<p><u>Répartition du budget 2022 :</u></p> <p>149 K€ ont été consommés comme suit :</p> <p>- Actions de communication : 19 K€</p> <p>- Information digitale : 47 K€</p> <p>- Information voyageurs : 77 K€</p> <p>- Innovation : 6 K€</p>	<p><u>Actions Marketing terrain :</u></p> <p>Les agents de la relation client ont assuré des présences toute l'année sur :</p> <p>- Les Marchés - Les Plans Déplacement Inter Entreprise - Forum des associations - Forum pour l'emploi - Soirée nouveaux arrivants dans les communes</p> <p>Opérations menées auprès des jeunes publics type CM2</p>

Qualité	<p>Le taux de conformité global s'élève à 97.38 %. C'est un bon taux, en légère évolution par rapport à 2021.</p> <p>La ponctualité progresse à 96.83 %.</p> <p>La conformité des véhicules passe à 93.23 %. (en légère évolution)</p>	<p>Le suivi du réseau est réalisé par des contrôles contradictoire / contrôles par Clients Mystères (société SPLAB, mandaté par la Métropole Aix Marseille Provence)</p>	<p>On constate une diminution des réclamations de -9.6 %.</p> <p>Ce niveau confirme un bon taux de satisfaction de la part de la clientèle du réseau.</p>
Fraude Sûreté - Sécurité	<p>Pas de Fraude sur le réseau des Lignes de l'Agglo compte tenu de la gratuité.</p> <p>Participation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 CISPDR (Comité Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) - 6 Conseils de Sécurité - 37 Interventions dans les communes 	<p>121 incivilités constatées dont 36 concernant des actes contraires aux règles de police des Transports.</p>	

Equilibre financier

	2021	2022	Variation
Chiffre d'Affaires (hors produits d'exploitation) (1)	15 504 837 €	16 984 322 €	9.54%
Produits d'exploitation (2)			
<i>dont Contribution Financière Forfaitaire - pénalités</i>	<i>13 583 432 €</i>	<i>14 865 003 €</i>	<i>9.43%</i>
Charges d'exploitation (3)	14 548 610 €	16 039 514 €	10.25%
è dont redevance versée à la Métropole			
Résultat d'exploitation (a) = (1) + (2) - (3)	956 227 €	944 808 €	-1.19%
Produits financiers (4)			
Charges financières (5)			
Résultat financier (b) = (4) - (5)			
Résultat courant avant impôts = (a) + (b)	956 227 €	944 808 €	-1.19%
Produits exceptionnels (6)			
Charges exceptionnelles (7)			
Résultat exceptionnel (c) = (6) - (7)			
Impôts sur les bénéfices (d)			
Résultat net = (a) + (b) + (c) - (d)	956 227 €	944 808 €	-1.19%

- Conclusion générale :

Alors que les habitudes de mobilité, après 2 années de crise sanitaire, commencent à trouver une certaine stabilité avec l'institutionnalisation du télétravail dans les rythmes de fonctionnement des entreprises, le recours au covoiturage et à l'usage plus prononcé de mode doux, la place de l'usage du réseau des Lignes d'agglo permet d'établir un niveau de fréquentation quasi équivalent à celui connu de 2019 (+12,83% par rapport à 2021 / -5,48% par rapport à 2019) suite à la mise en œuvre d'un plan de (re)conquête ciblé mené depuis plus d'un an.

L'année 2022 vient clore les 5 années et 4 mois du contrat OSP confié in-house au Groupement SPL Façonéo et RTM par la Métropole. Les deux opérateurs ont travaillé de concert pour préserver la parfaite continuité du service public attendu par les voyageurs du réseau et par l'AOM. Au 1er janvier 2023, le réseau des lignes de l'Agglo a été confié au groupe RTM.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération N°TRA 008-2332-17 du Conseil Métropolitain en date du 13 juillet 2017 approuvant le choix de confier au groupement Façonéo RTM, le Contrat d'Obligation de Service Public relatif à l'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs Lignes de l'Agglo, pour une durée de 4 ans et 4 mois ;
- La synthèse concernant le rapport d'activité 2022, jointe en annexe ;
- Le Procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire du contrat OSP, pour l'année 2022, a été remis par le Groupement SPL FACONEO – RTM.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2022, remis par le Groupement SPL FACONEO – RTM.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS